



ASSOCIATION POUR
LA SANTÉ AU TRAVAIL
DES SECTEURS
TERTIAIRE ET FINANCIER

DEMANDE DE VISITE MÉDICALE

après arrêt-maladie ininterrompu supérieur à 6 semaines

REQUEST FOR A MEDICAL EXAMINATION
after uninterrupted sick leave of more than 6 weeks

Article L. 326-6 du code du travail

Si un salarié reprend son travail après une absence ininterrompue de plus de six semaines pour cause de maladie ou d'accident, l'employeur est tenu d'en avvertir le médecin du travail. Le médecin peut soumettre le salarié à un examen médical ayant pour but d'apprécier son aptitude à reprendre son ancien emploi ou de déterminer l'opportunité d'une mutation, d'une réadaptation ou d'une adaptation du poste de travail.

Nom de la société

Company name

Nom de l'employé

Employee name

Nom de jeune fille

Maiden name

Prénom

First name

Matricule social

Social security number

Motif de l'arrêt de travail

Reason for work stoppage

Accident / Accident

Maladie / illness

Durée de l'arrêt de travail (en jours)

Duration of absence from work (in days)

Examen médical de reprise obligatoire à la demande du médecin du travail.
Compulsory medical examination at the request of the occupational physician.

Date / Date

Nom du demandeur + signature / Name of the applicant + signature

Document à transmettre à l'ASTF via accueil@astf.lu

Document to be sent to the ASTF via accueil@astf.lu